

32) 12°) VIREMENT de CREDITS

Le Maire demande au Conseil Municipal de voter, par autorisation spéciale au budget de 1961 les virements de crédits ci-après :

du Chap. 37 art. 3 - Nivellement terrain Montagne	325.000.-
pour le Chap. 2 art. 7 - Abonnement au téléphone - communications et installations	325.000.-
du Chap. 33 art. 1 - Charges antérieures	30.714.445.-
pour les Chapitres et articles ci-après :	
21 art. 10 - Matériel éducatif	867.889.-
26 art. 1 - fonctionnement Centre Médico-Scolaire	188.209.-
37 art. 6 - Electrification	2.500.000.-
37 art. 27 - Réfection des rues	25.932.919.-
37 art. 28 - Construction W.C.	1.225.428.-
	<hr/>
	30.714.445.-

Les crédits du chap. 21 art. 10 - Matériel éducatif provenant du reliquat de 1960 compris en recettes dans le chapitre X art. 1 devront être rattachés au Budget au chap. 8 art. 8: Allocation scolaire et compte d'emploi au chapitre 3 article 3: Matériel éducatif.

Vu
A Paris le 14 Décembre 1961
P. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Générale
Signé : P. Bolotte